Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales

Règlement de la Marche Solidaire UVCP – Camphin en Pévèle

V04/2025

Table des matières

1. PRÉAMBULE
2. PARTICIPATION
3. PARCOURS
4. ORGANISATION
5. SÉCURITÉ
6. STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITÉ
7. COMMUNICATION

---

1. PRÉAMBULE

Les randonnées pédestres proposées par l'équipe encadrante de l'UVCP de Camphin en Pévèle ont pour but d'offrir des moments de plaisir, de sport, de détente, d'échanges et de convivialité. Elles se déroulent dans un esprit de solidarité et d'inclusion, et ne peuvent se concevoir que dans le respect strict des règles, notamment en matière de sécurité, telles que détaillées dans ce règlement intérieur.

---

2. PARTICIPATION

Les randonnées « Les pas du Furet » sont ouvertes à tous les résidents et professionnels fréquentant l'un des établissements de l'association Les Papillons Blancs de Lille et de ses partenaires, ainsi qu'aux associations de sports et loisirs de la commune de Camphin en Pévèle, sous réserve que leurs capacités physiques soient compatibles avec le programme de la randonnée choisie.

Une inscription préalable est requise, et doit être effectuée par mail à l'adresse suivante : **mas.camphin@papillonsblancs-lille.org**.
Le nombre de places étant limité, il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible. La direction de l'établissement valide les inscriptions.

L'équipement recommandé pour la pratique de la randonnée pédestre en milieu urbain comprend des chaussures adaptées à la marche et des vêtements confortables, en fonction des conditions climatiques.

En s'inscrivant chaque personne ou son représentant s'engage à faire vérifier sa condition physique si nécessaire.

---

3. PARCOURS

Les randonnées proposées sont les suivantes :

- **2.5 km** : Accessible PMR en milieu urbain (sur trottoirs)
- **5 km** : Milieu urbain et sur chemin carrossable (pavé)
- **10 km** : Milieu urbain et sur chemin carrossable (pavé)

Les participants sont invités à choisir leur parcours en fonction de leurs capacités physiques. Le rythme de la randonnée est libre.

Le code de la route pour piétons régit les déplacements sur les parcours de 5 et 10 km, comprenant des trottoirs et des voies pavées.

---

4. ORGANISATION

L'organisation des randonnées sera assurée par l'équipe de l'UVCP, qui se charge de l'encadrement, de la sécurité, de l'accueil des participants, des inscriptions, ainsi que du balisage des parcours (mise en place et retrait).

L'accueil des participants se fera à la **salle des fêtes André Hoyaux**, place de l'Église, 59780 Camphin-en-Pévèle. Les participants inscrits devront se présenter sur place, où, après remise de leur participation financière (2€ par participant), ils recevront un bracelet de couleur correspondant au parcours choisi.

Les départs des parcours auront lieu à partir des horaires suivants :

- **10h00** pour le parcours de 10 km (départs toutes les 5 minutes, par groupes de 10 personnes)
- **10h30** pour le parcours de 5 km (départs toutes les 5 minutes, par groupes de 10 personnes)
- **11h00** pour le parcours de 2.5 km (départs toutes les 5 minutes, par groupes de 10 personnes)

Une collation sera offerte à l'arrivée de tous les participants, et des points d'hydratation seront disponibles tout au long des parcours de 5 et 10 km.

Des stands de découverte, animés par les encadrants de l'UVCP, seront installés sur le parcours et à la salle des fêtes, proposant diverses animations : tente sensorielle, salle snoezelen, parcours de motricité, essai de monopousseur, tricycle, initiation Makaton, éveil des sens à l'aveugle, etc.

La participation de 2€ servira à financer l'achat d'une rosalie adaptée pour les résidents de l'UVCP.

Des professionnels de l'UVCP circuleront en vélo sur les parcours afin d'assister les participants en cas de besoin (hydratation, premiers secours, orientation…).

---

5. SÉCURITÉ

Les parcours ont été déposés en mairie pour validation.

Des encadrants référents de l'événement sont des sauveteurs secouristes du travail ou des infirmiers diplômés d'État, capables d'intervenir en cas de besoin.

Les signaleurs, postés à vélo et aux stands, disposeront de trousses de premiers secours, de téléphones portables et d'eau pour assurer la sécurité des participants.

Les casernes de pompiers de Baisieux ainsi que la gendarmerie de Baisieux ont été informées de l'événement.

Les parcours et les numéros de téléphone d'urgence seront fournis à chaque groupe. Des signaleurs seront également présents aux intersections pour guider les randonneurs.

---

6. STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITÉ

Les participants sont tenus de respecter le code de la route ainsi que les règles de stationnement afin de ne pas gêner le voisinage et la circulation.

Un parking est disponible près de l'école publique Pasteur, de l'atelier technique et de la salle des fêtes.

La salle des fêtes est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi qu'un des parcours (2.5 km).

L'accès aux vélos et monopousseurs est réservé à l'organisation uniquement.

7. COMMUNICATION

Pour toute information relative à l'événement, veuillez contacter l'Unité de Vie de Camphin en Pévèle :

- **Email :** mas.camphin@papillonsblancs-lille.org
- **Téléphone :** 03.20.16.08.40 (de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi)

Des affiches et des flyers seront distribués dans les établissements du réseau Papillons Blancs de Lille, ainsi que dans les associations partenaires, les bâtiments publics de la commune de Camphin en Pévèle, et auprès des partenaires financiers de l'événement.

En participant à cette marche solidaire, vous vous engagez à respecter les règles définies dans ce règlement et à contribuer au succès de cet événement dans un esprit de solidarité et de bienveillance.